



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2023

Ont assisté à la séance : MM. et Mmes JACQUEMOT Maire, REMOND, GORRET, JOLIVET, ROUSSEAU, CHIQUOT, GERMAIN, PLIOT, EROSTATE.

Absents excusés : Mme CLAVEAU ; Mrs COCHET et MESSANT

Absent : M. LEGENDRE

Secrétaire de séance : M REMOND Bertrand

-----  
Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour :

- Décision modificative
- Bornage de Baigneaux
- Délibération subvention BP eau et assainissement

Le conseil municipal Accepte à l'unanimité.

## **1/ Compte rendu du Conseil Municipal du 09 novembre 2023**

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2023, à l'unanimité.

## **2/ FIXATION DES INDEMNITES DES AGENTS RECENSEURS**

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe les indemnités de l'agent coordonnateur et des 2 agents recenseurs

## **3/ Modification tarifs piscine**

Suite à la réunion du comité syndical, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs piscine :

Entrées piscine Enfant : 1€60 et Entrées piscine Adulte : 2€50

## **4/ TARIF DES COLUMBARIUMS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les tarifs des columbariums, cavurnes et concessions dans les cimetières d'Aubepierre et Ozouer le Repos comme suit :

Columbarium	50 ans	1275€
Cavurnes	50 ans	800€
Concession	50 ans	300€

## **5/ CENTRE DE GESTION**

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mme le Maire à donner mandat au Centre départemental de gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée.

## **6/ ATTRIBUTION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe du versement de la Prime Pouvoir Achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents de la commune. La dépense sera prévue au budget primitif 2024.

## **7/ DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la décision modificative de 7546 € concernant le reversement du « Filet de sécurité » verser à tort.

## **8/ SUBVENTION POUR LE BUDGET ANNEXE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention pour le budget annexe Eau et Assainissement d'un montant de 20 000.00 € comme inscrit au budget Commune ? voté le 15-04-2023.

## **9/ BORNAGE DE BAGNEAUX**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le bornage, la délimitation et la division foncière d'un terrain à Baigneaux. Il est convenu entre les propriétaires et la commune l'occupation du terrain d'autrui en attente d'une cession et d'un acte notarié sans frais pour la collectivité.